



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Facturation électronique : près d'une entreprise sur deux perçoit encore la réforme comme un risque

Deux semaines après l'entrée en vigueur de l'obligation de réception, l'étude OpinionWay pour TeamSystem France confirme le rôle central des experts-comptables pour transformer la conformité en performance.

Paris, le 15 septembre 2026 - Toutes les entreprises françaises se sont largement mises en mouvement pour répondre à la réforme de la facturation électronique. Pourtant, leur confiance reste fragile. Selon une étude OpinionWay réalisée pour TeamSystem France auprès de 401 entreprises et 200 cabinets d'expertise comptable, 49 % des entreprises perçoivent encore cette évolution comme un risque et seulement 29 % comme une opportunité. Le regard des experts-comptables apparaît presque inverse. 56 % y voient une opportunité et seulement 12 % un risque.

Les entreprises abordent encore largement la réforme sous l'angle de la contrainte, tandis que les cabinets se projettent déjà dans ses effets sur la productivité et l'évolution de leur métier. Pour TeamSystem France, le prochain défi consiste à accompagner ce passage de la conformité à l'usage, puis de l'usage à la performance.

Des entreprises mobilisées, mais encore peu sereines dans leurs choix

Seules 51 % des entreprises interrogées considèrent avoir effectué un choix délibéré dans la sélection de leur solution : 34 % disent avoir comparé plusieurs solutions et 17 % estiment avoir disposé d'informations suffisantes, sans mener d'analyse approfondie. À l'inverse, **48 % décrivent une décision encore incertaine ou contrainte** (le choix a principalement été dicté par des facteurs extérieurs, certains conservent des doutes et d'autres estiment avoir choisi dans l'urgence).

Les experts-comptables apparaissent plus sûrs de leur décision. Parmi les cabinets ayant sélectionné leur solution, 81 % parlent d'un choix assumé, dont 64 % après avoir comparé plusieurs offres.

“Sur le terrain, nous rencontrons des dirigeants qui veulent être prêts, mais qui doivent mener cette transition sans équipe informatique ni direction financière dédiée. Leur crainte porte moins sur le principe de la réforme que sur ses conséquences concrètes : perturber la facturation, casser des processus qui fonctionnent ou s'engager avec une solution inadaptée. La réussite de la réforme se mesurera à sa capacité à s'effacer dans leur quotidien. Elle doit leur faire gagner du temps, sécuriser leurs encaissements et leur donner une vision plus claire de leur activité”, explique Victor Douek, Directeur Micro et PME de TeamSystem France.

Des inquiétudes immédiates, mais des bénéfices déjà identifiés

Le passage à la facturation électronique soulève des préoccupations très concrètes chez les entreprises. Le temps nécessaire à sa mise en œuvre arrive en tête, cité par 47 % d'entre elles, devant le coût du déploiement (44 %), la sécurité des données (36 %) et la complexité technique (32 %). 12 % ne signalent aucune inquiétude particulière.

Les cabinets redoutent eux aussi le temps nécessaire au déploiement (57 %), notamment parce qu'ils devront accompagner simultanément de nombreux clients aux pratiques et aux niveaux de préparation très différents. La complexité technique est citée par 35 % d'entre eux, tandis que 34 % s'interrogent sur la compatibilité avec les outils existants et autant sur la qualité de l'accompagnement.

Pour autant, les experts-comptables, déjà plus avancés dans leur préparation, se projettent davantage dans les bénéfices de la réforme. Interrogés sur le principal changement qu'elle apportera à leur quotidien, 47 % citent spontanément les gains de temps et d'efficacité et 31 % l'amélioration des processus comptables et fiscaux. Ils anticipent notamment une réduction du temps de saisie, davantage d'automatisation et une circulation plus fluide des données.

Les inquiétudes se concentrent aujourd'hui sur la phase de déploiement, tandis que les bénéfices apparaîtront à mesure que les usages s'installeront. Pour TeamSystem France, la réussite de la réforme repose sur des outils simples, capables de s'intégrer aux environnements existants et d'absorber la complexité réglementaire et technique. Entreprises et experts-comptables pourront ainsi rester concentrés sur leur métier et tirer pleinement parti d'une gestion plus automatisée.

L'expert-comptable s'impose comme le pivot de la transition

Face à une réglementation encore mal maîtrisée, les entreprises se tournent en priorité vers leur expert-comptable. 64 % déclarent avoir principalement reçu son aide pour préparer leur mise en conformité, loin devant les éditeurs de logiciels (22 %), les banques (11 %) et les Plateformes Agréées (8 %).

Elles attendent de lui un accompagnement très opérationnel. Près d'une entreprise sur deux souhaite que son expert-comptable vérifie sa conformité (49 %), lui recommande une solution adaptée (48 %) et l'accompagne dans la mise en place des outils (48 %). Cette demande se traduit déjà concrètement dans les cabinets puisque **85 % des experts-comptables déclarent être sollicités par leurs clients au sujet de la facturation électronique**, dont 56 % régulièrement ou très fréquemment.

Cette confiance influence directement les décisions. 59 % des entreprises ont suivi ou pensent suivre la recommandation de leur expert-comptable pour choisir leur Plateforme Agréée. Les cabinets ont déjà largement endossé ce rôle puisque 82 % ont recommandé des logiciels à leurs clients et 83 % se considèrent bien préparés pour les accompagner.

“La France possède une particularité forte : la relation de confiance qui unit les dirigeants de TPE-PME à leur expert-comptable. La réforme va donner une nouvelle dimension à cette relation. Avec des données plus régulières et mieux partagées, le cabinet pourra intervenir plus tôt, éclairer les décisions avant la clôture et accompagner le dirigeant tout au long de l'année. Mais cette promesse suppose de réussir maintenant un chantier très concret : connecter les outils et embarquer chaque client, quel que soit son niveau de maturité numérique”, souligne Éric Choteau-Laurent, Président d'ACD.

Une réforme qui accélère l'équipement sans bouleverser les outils existants

La réforme intervient dans un paysage encore disparate. Alors que la quasi-totalité des cabinets utilisent au moins un logiciel dédié à la facturation, cette proportion tombe à 66 % chez les entreprises. Autrement dit, **une entreprise sur trois ne dispose encore d'aucun logiciel de facturation dédié.**

Chez les entreprises déjà équipées, la réforme ne provoque toutefois pas de changement massif. Seules 15 % envisagent de changer de logiciel pour s'y adapter. La proportion est presque identique parmi les cabinets équipés, à 14 %.

Le marché fait donc face à deux besoins. Les entreprises qui ne disposent pas encore de solution doivent pouvoir s'équiper simplement. Celles qui utilisent déjà un logiciel ont besoin de le faire évoluer ou de le connecter à leur Plateforme Agréée sans remettre en cause les processus qui fonctionnent.

La transition dépasse ainsi le changement de format des factures. Elle doit permettre de mieux relier la facturation à la comptabilité, aux paiements et au suivi de la trésorerie. Sa réussite dépendra de la capacité des entreprises, des experts-comptables et des éditeurs à travailler dans des environnements connectés, autour d'une donnée commune et fiable.

L'expérience italienne permet à TeamSystem d'anticiper les prochaines étapes

L'Italie, où la facturation électronique est obligatoire depuis 2019, montre que la mise en conformité constitue le point de départ d'une transformation plus large. Présent depuis plus de sept ans sur le système italien, TeamSystem a déjà traité plus de 500 millions de factures électroniques via ses plateformes.

Cette expérience permet d'identifier les prochaines étapes pour la France. Après le choix de la plateforme, les entreprises devront intégrer la facturation électronique à leurs pratiques quotidiennes. Les outils de facturation, de comptabilité et de paiement devront communiquer simplement. Une fois les flux fiabilisés, l'automatisation et l'intelligence artificielle pourront réduire les opérations manuelles et améliorer le suivi financier.

Les experts-comptables pourront ainsi consacrer moins de temps à la collecte et à la saisie des données, et davantage à leur analyse et à l'accompagnement des dirigeants.

“Nous avons déjà accompagné cette transformation à grande échelle en Italie et nous savons ce qu'exigent ses différentes étapes. Les premiers mois servent à adapter les pratiques. Les bénéfices apparaissent ensuite avec une gestion plus fluide, des informations disponibles plus rapidement et un pilotage financier plus précis. TeamSystem accélère son développement en France pour mettre cette expérience, notre technologie et notre avance dans l'intelligence artificielle au service des entreprises et des experts-comptables. Notre rôle est de leur simplifier la transition aujourd'hui et de leur permettre de tirer pleinement parti des nouveaux usages demain”, conclut Enrico Causero, General Manager Micro Solutions & International du Groupe TeamSystem.

[Lien vers l'étude complète OpinionWay](#)

Méthodologie

Étude OpinionWay réalisée auprès d'un échantillon de 200 experts-comptables ou associés et de 401 décisionnaires chargés de la comptabilité ou de la facturation au sein d'entreprises privées de moins de 200 salariés assujetties à la TVA.

Les échantillons ont été constitués selon la méthode des quotas, à partir de la taille et de la région pour les cabinets, ainsi que du nombre de salariés et du secteur d'activité pour les entreprises. Les résultats ont été pondérés selon ces mêmes critères.

Les entretiens ont été réalisés par téléphone du 6 au 31 juillet 2026. Les marges d'erreur maximales s'élèvent à 6,9 points pour l'échantillon de 200 répondants et à 4,9 points pour celui de 401 répondants.

A propos de TeamSystem

TeamSystem est une entreprise spécialisée dans les technologies et l'IA qui développe des plateformes digitales conçues pour renforcer la compétitivité des entreprises et des cabinets d'expertise comptable. Le Groupe accompagne ses clients dans la transformation digitale de l'ensemble de leur chaîne de valeur grâce à une gamme complète et intégrée de technologies innovantes – basées sur l'IA, le SaaS et le cloud – permettant de gérer et de faire évoluer les processus internes, de renforcer la collaboration au sein de leur écosystème commercial et de favoriser à la fois la croissance et l'efficacité opérationnelle à chaque étape de la chaîne de valeur. Présent en Italie et à l'international, TeamSystem a clôturé l'année 2025 avec un chiffre d'affaires de 1,15 milliard d'euros, en hausse de 12 % en croissance organique sur un an, et avec une équipe de plus de 6 000 collaborateurs au service d'environ 3,1 millions de clients utilisant ses plateformes digitales cloud propriétaires.

Contacts presse:

TeamSystem France
Madame de la Com
Margaux Ducruet
margaux@madamedelacom.com
Tel. : +33 6 84 93 06 38